



Menu

FUN RADIO LN RADIO Journal Newsletters Ma DH Se connecter

Alertez-nous

Abonnez-vous

Actu



Vidéos

Jeux Sport

Régions

Les débats DH

Conso

Médias

Lifestyle & people

Actu > Belgique

Article réservé aux abonnés

Des agents de quartiers missionnés de lutter contre le décrochage scolaire: "Mais quelle vision de l'école défend-on comme ça ?"

La ministre de l'Éducation veut responsabiliser davantage les parents face à l'absentéisme répété de leur enfant. Mais son plan divise.



Zhen-Zhen Zveny | Journaliste

Publié le 07-09-2026 à 06h40

Enregistrer



La ministre veut envoyer la police de quartier chez les familles si l'enfant est en décrochage scolaire.
©ÉdA

Partager

Suivre La DH sur Google Discover

Pour réduire de moitié le décrochage scolaire d'ici à 2030, la ministre de l'Éducation défend plusieurs pistes. **Valérie Glatigny** (MR) a instauré un accompagnement individualisé et progressif des élèves en primaire cette année et il s'étendra en secondaire l'année prochaine. Mais ce n'est pas tout, la ministre a annoncé jeudi son projet en collaboration avec **le ministre fédéral de l'Intérieur Bernard Quintin (MR)** via une circulaire de politique

En direct

07:33

Un ancien cadre de Belgan soupçonné d'espionnage au profit de la Chine

07:30

Où regarder Belgique - Australie (Belgian Cats) et l'US Open en live? Les directs sport de ce lundi 7 septembre en Belgique

07:30

1000 kilomètres de marche vers Rome : la Brainoise Sonia récolte plus de 2000 euros pour la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

Voir plus

locale de lutte contre la délinquance juvénile et de protection de mineur en danger : "charger un agent de quartier de prendre contact avec la famille".

La circulaire PLP41 du 14 mai 2026 prévoit de disposer d'un "réfèrent école" au sein de la police locale en lien avec chaque établissement scolaire afin de pouvoir intervenir plus rapidement lorsque plusieurs signaux faibles apparaissent chez un jeune. Selon la ministre et Guillaume Soupart (MR), un jeune qui décroche peut basculer dans la délinquance juvénile. Dans une logique préventive, la ministre mise donc sur la police.

→ À lire aussi

La rentrée scolaire, un moment crucial pour les victimes de harcèlement scolaire: "C'est comme renvoyer un soldat au front"

"Un agent de quartier pouvait déjà intervenir lorsqu'une situation le justifiait. La nouveauté réside moins dans ses compétences que dans la volonté de rendre cette collaboration plus systématique, structurée et proactive. Aucun nombre déterminé de visites à domicile n'est prévu et la circulaire ne crée pas de mécanisme de visite automatique lié à un nombre donné d'absences. Lorsqu'une situation révèle une vulnérabilité ou une possible mise en danger du mineur, le réfèrent école facilite la coordination et l'orientation vers les services compétents", détaille Valérie Glatigny. *"La circulaire PLP41 ne crée pas de nouvelle sanction automatique à l'encontre des parents lorsque leur enfant est absent de manière répétée ou lorsqu'ils ne réagissent pas aux sollicitations de l'école. En revanche, des absences répétées et injustifiées constituent un signal d'alerte qui peut révéler une situation plus préoccupante. L'absence manifeste de réaction ou de collaboration des parents constitue alors un élément supplémentaire dans l'appréciation de la situation du jeune."*

Avec l'outil APP100, une application de prise des présences, un courrier est automatiquement envoyé aux parents dès 4 jours et demi d'absence injustifiée. À partir de 6 jours et demi, la direction rencontre l'élève et sa famille et met en place un accompagnement individualisé. Dès 10 jours d'absence dans le fondamental ou 15 jours dans le secondaire, le CPMS coordonne un accompagnement renforcé avec les partenaires spécialisés.

Causes multifactorielles

Depuis le Covid, le décrochage scolaire ne cesse d'augmenter. Infor Jeunes Laeken identifie un phénomène de rattrapage. En 2023-2024, 93.00 élèves étaient en décrochage scolaire (soit quasi un jeune sur huit) et, selon les chiffres de Statbel, en 2025, le taux des 18-25 ans qui ont quitté prématurément

l'enseignement est de 7,3 % mais s'élève à 9,8 % en Wallonie et à 8,8 % à Bruxelles (à noter que les garçons sont presque deux fois plus touchés). Point très inquiétant, les élèves en décrochages scolaires sont de plus en plus jeunes. Catherine Sztencel s'occupe d'enfant de 11 ans. *"On cherche un coupable et c'est tellement plus simple de pointer le jeune ou les parents. Mais quand on voit les chiffres, comment on ne comprend pas que c'est un problème systémique ?"*, martèle la directrice de l'ASBL Odyssée qui lutte contre le décrochage scolaire depuis 25 ans.

→ À lire aussi

"Il faut six mois d'attente" : le cri d'alarme des professionnels face au mal-être des enfants

L'implication de la police est assez mal vue par l'Ufapec (Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique). *"C'est judiciaireiser la relation entre l'école et les familles. La police n'a pas sa place dans l'école sauf si des actes délictueux le justifient"*, estime le secrétaire général Bernard Hubien. *"La peur du gendarme pour ramener l'enfant à l'école, c'est faire de l'école un espace répressionnaire. Mais quelle vision de l'école défend-on comme ça ?"*

Catherine Sztencel doute de l'efficacité d'une telle mesure. *"Les enfants et les parents vont paniquer en voyant arriver la police. C'est extrêmement violent. La première chose à faire, c'est de comprendre ce qui se passe chez le jeune pour qu'il n'aille plus à l'école."*

La FAPEO (Fédération des associations de parents de l'Enseignement officiel) rappelle que les causes du décrochage scolaire sont multifactoriel : société complexe, précarité des familles, phobie scolaire, harcèlement scolaire, rapport à l'école, perte de sens, etc. *"Le Covid a fait des dégâts sur la place de l'école. La piste répressive n'est pas la bonne approche. On ferait mieux de travailler sur l'accrochage scolaire et la prévention. Ce n'est pas de la prévention que d'envoyer un agent de quartier"*, affirme Véronique de Thier, co-directrice, pour qui il est grand temps de se préoccuper de la santé mentale des jeunes.

→ À lire aussi

Pourquoi le décrochage scolaire est en explosion ? "Ça commence déjà en primaire !"

Du côté de l'opposition, cette vision ne rencontre pas plus de soutien. Bénédicte Linard, députée Ecolo, dénonce une approche sécuritaire. Amandine Pavet, cheffe de file du PTB,

pointe des mesures qui aggravent le décrochage scolaire et "*ce n'est pas de force que les choses vont se régler*". Pour le PS, c'est avant tout "*l'échec de la politique de l'enseignement*". Quant aux Engagés, ils insistent, l'agent de quartier pourrait avoir sa place "*mais pas dans une logique prioritairement sécuritaire*".

L'argent pour "responsabiliser" ou sanctionner ?

Parmi les pistes évoquées dans le débat public, la question de toucher aux allocations familiales apparaît régulièrement sur la table. Sur le fond, la ministre est favorable à une plus grande responsabilisation des parents. "*C'est aussi une demande qui remonte du terrain. L'école a évidemment une responsabilité éducative, mais elle ne peut pas se substituer aux parents, l'éducation d'un enfant est une responsabilité conjointe. Lorsqu'un enfant ne fréquente plus régulièrement l'école, les parents doivent eux aussi être pleinement impliqués dans la recherche d'une solution.*"

Le député libéral ne balaye pas l'idée de la main et ne cache pas y être favorable. "*Cela ne s'appliquerait pas aux situations liées à la phobie scolaire, le harcèlement scolaire ou encore la maladie*", nuance-t-il. "*Il ne faut pas croire que l'argent résoudra tout mais ça peut clairement être un incitant. La suspension ou la suppression des allocations serait l'arme ultime décidée en concertation avec les équipes pédagogiques qui connaissent le mieux l'enfant et le centre PMS.*"

→ À lire aussi

Glatigny et Degryse veulent éviter le décrochage scolaire : voici leurs changements pour les élèves de secondaire

Si pour l'opposition c'est un gros non, les Engagés n'y sont pas plus favorables que les associations. "*On ne raccroche pas un enfant à l'école en appauvrissant sa famille ni en traitant son absence comme un problème de sécurité. Pour Les Engagés, les allocations familiales et les amendes n'ont pas leur place dans ce débat*", fait savoir Mathilde Vandorpe, députée qui a été prof. "*La contrainte pourrait peut-être occuper une place mais uniquement lorsque des parents, bien qu'en capacité d'agir, organisent délibérément et durablement l'absence de leur enfant malgré les avertissements et les aides proposées.*"

Suivez La DH
sur



ou

Mettre La DH en favori